

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 DECEMBRE 2016

Etaient présents :

MM. LEFORT Thierry – PAILLETTE Jean-Pierre – Mme DEROBERT Stéphanie – M. DUBOIS Patrick – Mme HORLAVILLE Claire – M. BERTRAND Jacky – Mme DUNY Muriel – M. TOUSSAINT Alain – Mme JEANNE Evelyne – MM. RYCROFT-THIRIET Jacques – GUEZENNEC Patrick – TRACOL Raphaël – Mmes CHAN Sylvie – DEULEY Fabienne – ROUSSEAU Isabelle – FLEURY Nelly - VASSE Christine - M. SEVEC David - Mme DELAUNAY Josiane - MM. IVES Andrew - CASSIGNEUL Félix et Mme WOJTASZEK Nadine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mme MAISONNIER Sylvie – M. GODET Jean-Michel – Mmes PROFIT Sandrine – HAMEL Aurélie et DETHAN-CASSIGNEUL Anne qui donnent respectivement pouvoir à Mme DEULEY – M. BERTRAND – Mme FLEURY – MM. GUEZENNEC et CASSIGNEUL.

Absents :

MM. BINET Frédéric et RABOT Jean-Luc.

Monsieur SEVEC David a été élu Secrétaire.

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la séance du 21 novembre 2016 – Approbation

ADMINISTRATION GENERALE

1. EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DE NACRE » AU 1^{ER} JANVIER 2017
 - *Nombre et répartition des sièges au Conseil Communautaire*
2. CONVENTION AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL D’ESCRIME (ECOLE MARIE-CURIE)
3. CONVENTION AVEC L’ECOLE DE VOILE DE LUC-SUR-MER (ECOLE MARIE-CURIE)

FINANCES

4. BUDGET PRIMITIF 2017
5. PRESSION FISCALE :
 - *Taux des Impositions Communales*
6. AVANCE SUR SUBVENTION 2017 « DOUVRES BASKET CŒUR DE NACRE »
7. TARIFS 2017
8. ZAC DES HAUTS PRES :
 - *Vente terrain Ap67 à NEXITY FONCIER CONSEIL*

9. SDEC – ETALEMENT DE CHARGES
a) *DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC*
b) *ECLAIRAGE AVENUE DES HAUTES DEVISES*

RESSOURCES HUMAINES

10. TABLEAU DES EFFECTIFS 2017

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016.

Le Procès Verbal de la réunion du 17 octobre 2016 a été adopté à l'unanimité.

1. EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DE NACRE » AU 1^{ER} JANVIER 2017 – NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en notamment ses articles L5211-6-1 et L5211-6-2,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35,

VU la loi 2016-1500 du 8 novembre 2016 tendant à permettre le maintien des Communes associées sous forme de Communes déléguées en cas de création d'une Commune Nouvelle et notamment son article 11,

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 mars 2016 portant publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Calvados;

VU l'arrêté préfectoral en date du 4 mai 2016 portant projet d'extension de périmètre de la Communauté de Communes « CŒUR DE NACRE » aux Communes de COURSEULLES-SUR-MER et REVIERS,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 septembre 2016 approuvant l'extension du périmètre de la Communauté de Communes « CŒUR DE NACRE »,

CONSIDERANT la volonté d'assurer une représentativité démocratique de chacune des Communes au sein du Conseil Communautaire,

CONSIDERANT la proposition de gouvernance selon la répartition de droit commun,

A l'unanimité, trois abstentions,

DEMANDE

à Monsieur le Préfet que le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « CŒUR DE NACRE » soit arrêté selon la règle de droit commun et que la répartition des sièges soit réalisée selon la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne fondée sur le tableau du III de l'article L 5211-6-1 du CGCT

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à accomplir tout acte et signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.



2. CONVENTION AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME (ECOLE MARIE-CURIE)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

APPROUVE

Pour l'année scolaire 2017, la convention à passer avec le Comité Départemental d'Escrime du Calvados pour l'enseignement de cette pratique sportive, aux élèves de l'Ecole Primaire Marie-Curie., pour un montant de **696,00 Euros**.

INVITE

Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et en particulier la convention.



3. CONVENTION AVEC L'ECOLE DE VOILE DE LUC-SUR-MER (ECOLE MARIE-CURIE)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE

La convention pour l'année scolaire 2017 à passer avec la Direction de l'Ecole Marie-Curie et l'Ecole de Voile de LUC-SUR-MER pour l'enseignement de la voile aux élèves des classes CM1/CM2 CLIS et CM2, pour un montant de **10,50 Euros par enfant et par séance** (48 élèves et 10 séances).

INVITE

Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et en particulier la convention.



4. BUDGET PRIMITIF 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Débat d'orientation budgétaire,

A l'unanimité, quatre absentions,

VOTE

chapitre par chapitre le budget primitif 2017 s'élevant à :

- En section de fonctionnement : **4 928 961 €** tant en dépenses qu'en recettes
- En section d'investissement : **2 429 031 €** tant en dépenses qu'en recettes



5. PRESSION FISCALE

Taux des Impositions Communales

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité, quatre abstentions,

VOTE

le taux des impôts locaux pour 2017 comme suit :

Taxe d'Habitation :..... 9.85%

Taxe Foncier bâti :..... 19.21%

Taxe Foncier Non Bâti :..... 37.50%



6. AVANCE SUR SUBVENTION 2017 « DOUVRES BASKET CŒUR DE NACRE »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

DECIDE

De verser à « Douvres Basket Cœur de Nacre », au titre de la subvention 2017, une avance sur subvention de **10 000 Euros**.



7. TARIFS 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

VOTE

Les tarifs communaux 2017 tels que présentés et annexés à la présente délibération.

TARIFS 2017
EN EUROS
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

NATURE	2016	PROPOSITIONS 2017
Place de Stationnement (participation financière pour non réalisation) <i>Supprimé par réglementation « Loi Alur »</i>	0,00	0,00
DROITS DE VOIRIE		
Attractions, Cirques Place des Marronniers par jour d'occupation du domaine public (Caution : 230 Euros)	30,00	30,00
Droit d'Occupation du Domaine Public : Dépôts de matériaux – Echafaudage (par jour et m²)	1,00	1,00
DROITS DE PLACE – RUES ET PLACES - MARCHES		
Sur marché le ml/jour – Abonnements semestriels	1,00	1,00
Sur marché le ml/jour – Abonnements trimestriels	1,50	1,50
Sur marché le ml/jour - Occasionnels	2,00	2,00
Hors marché le ml/jour	2,00	2,00
Branchement eau ou électricité p/jour	2,50	2,50
Sur trottoirs le m²/trimestre		
- Commerçants le m²/café – Terrasses couvertes	10,00	10,00
- Commerçants le m²/café – Terrasses non couvertes	8,00	8,00

- Sédentaires le m ² /autres	3.00	3.00
CONCESSIONS CIMETIERE		
Caveau 50 ans renouvelable	840,00	840,00
Franche terre trente ans renouvelable	410,00	410,00
Franche terre quinze ans renouvelable	250,00	250,00
Sépulture en terrain commun – Cinq ans	Gratuit	Gratuit
Urne 50 ans renouvelable	660,00	660,00
Urne 30 ans renouvelable	500,00	500,00
Columbarium - Concession 30 ans	600,00	600,00
Colombarium - Concession 50 ans	900,00	900,00
LOCATIONS DE SALLES		
LES BALADINS		
CAUTION PARTICULIERS : 500.00 Euros CAUTION ASSOCIATIONS : 200 Euros		
Location week-end Douvrais et personnes extérieures pour services rendus (Acompte : 25%)		
• Haute saison (1 ^{er} mai au 30 septembre)	380,00	380,00
• Basse saison (1 ^{er} octobre au 30 avril)	280,00	280,00
• Le 31 décembre	660,00	660,00
Location week-end non Douvrais (Acompte : 25%)		
• Haute saison (1 ^{er} mai au 30 septembre)	760,00	760,00
• Basse saison (1 ^{er} octobre au 30 avril)	560,00	560,00
• Le 31 décembre	1 060,00	1 060,00
Réunions – Assemblées Générales – Syndicats de copropriété – Sociétés et entreprises		
• La journée	250,00	250,00
• La ½ journée	150,00	150,00
LES TAMARIS – GASTON GIBERT – COURS D'YVRANDE ET LES ROUGEAS		
CAUTION : 200,00 €		
Douvrais	80,00	80,00
Non Douvrais	150,00	150,00
Sociétés – Entreprises Douvraises	140,00	140,00
Sociétés – Entreprises non Douvraises	220,00	220,00
LEO FERRE		
CAUTION 250 €		
Associations Douvraises (de 19 heures à 2 heures du matin)		
• 1 ^{ère} fois	0,00	0,00
• 1 ^{ère} fois avec cuisine	260,00	260,00
• 2 ^{ème} fois	200,00	200,00
• 2 ^{ème} fois avec cuisine	460,00	460,00
Forfait ménage cuisine obligatoire	40,00	40,00
CENTRE SOCIAL CULTUREL « COUR D'YVRANDE »		
CAUTION : 200,00 €		
Salle d'exposition – la semaine	75,00	75,00
ARTISTES DOUVRAIS (MAXI 1 SEMAINE)	0,00	0,00

BARONNIE GRAND LOGIS		
CAUTION : 1 000,00€ ACOMPTE : 25% DU PRIX DE LOCATION		
<i>Location week-end Douvrais</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Haute saison (1^{er} mai au 30 septembre)-tout le bâtiment • Basse saison (1^{er} octobre au 30 avril) <ul style="list-style-type: none"> - Tout le bâtiment - Salle des Evêques + salle Aignan + Office - Salle Michel Le Tellier + salle Aignan + Office • 24 et 31 décembre 	1 450,00 1 150,00 800,00 450,00	1 450,00 1 150,00 800,00 450,00
<i>Location week-end Intercom Cœur de Nacre</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Haute saison (1^{er} mai au 30 septembre)-tout le bâtiment • Basse saison (1^{er} octobre au 30 avril) <ul style="list-style-type: none"> - Tout le bâtiment - Salle des Evêques + salle Agnés Aignan + Office - Salle Michel Le Tellier + salle Aignan + Office 	1 850,00 1 300,00 900,00 550,00	1 850,00 1 300,00 900,00 550,00
<i>Location week-end Autres</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Haute saison (1^{er} mai au 30 septembre)-tout le bâtiment • Basse saison (1^{er} octobre au 30 avril) <ul style="list-style-type: none"> - Tout le bâtiment - Salle des Evêques + salle Agnés Aignan + Office - Salle Michel Le Tellier + salle Aignan + Office 	2 050,00 1 450,00 1 000,00 650,00	2 050,00 1 450,00 1 000,00 650,00
<i>Location à la journée du lundi au jeudi</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Salle des Evêques • Salle Agnés Aignan • Salle Michel Letellier • Office 	400,00 200,00 200,00 150,00	400,00 200,00 200,00 150,00
BARONNIE GRAND LOGIS 24 et 31 décembre		
CAUTION : 1 000,00 € ACOMPTE : 25% DU PRIX DE LOCATION		
<ul style="list-style-type: none"> • Douvrais • Non douvrais 	1 650,00 2 050,00	1 650,00 2 050,00
Ces tarifs s'entendent hors prestations commerciales à négocier		
GITE COMMUNAL		
CAUTION : 800 €		
<i>Location à la semaine</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Haute saison (4 juillet au 29 août) • Basse saison <ul style="list-style-type: none"> - Douvrais (-20%) - Non douvrais 	1 100,00 640,00 800,00	1 100,00 640,00 800,00
<i>Location week end hors vacances scolaires</i>	450,00	450,00
<i>Location Mid-week</i>	600,00	600,00
<i>Prestations complémentaires</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Ménage fin de séjour obligatoire 	85,00	85,00

<ul style="list-style-type: none"> • Draps lits en option • Animaux non admis 	8,00 -	8,00 -
TAXES LOCALES SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE		
Emplacements publicitaires et Pré-enseignes		Montants selon la législation vigueur
DIVERS (RESERVE AUX DOUVRAIS)		
CAUTION : VALEUR D'ACHAT		
Location chaises à l'unité à emporter (15 Euros/Chaise cassée)	0,00	0,00
Location plateaux à l'unité	0,00	0,00
Location grilles d'exposition (la journée)	20,00	20,00
Location tables rondes à l'unité (limité à une période de 48 heures – Caution : 50 Euros)	5,00	5,00
DIVERS		
Caution Logements Communaux		Un mois de loyer
Photocopie documents Commune et Recueil Administratif (hors délibérations)	0,30	0,30
Recherches Généalogiques	20,00	20,00
Photocopies Mairie (hors frais postaux)		
<ul style="list-style-type: none"> • Noir et blanc • Couleur 	0,20 0,50	0,20 0,50
Contrôle d'accès Badges Halle des Sports pour Tennis (en cas de perte : 35 Euros)	15,00	15,00
Location parking Justice de Paix/mois (délib. Ddu 07.07.2008) (caution Bip : 50 Euros)	20,00	20,00



8. ZAC DES HAUTS PRES

Vente terrain Ap 67 à NEXITY FONCIER CONSEIL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le dossier de création de la ZAC des Hauts Prés approuvé en date du 16 décembre 2013,

Vu le Traité de Concession approuvé le 3 novembre 2014,

Vu l'approbation du dossier de réalisation et son cahier de prescription en date du 19 septembre 2016,

A l'unanimité, deux abstentions

ACCEPTE

la signature d'une promesse unilatérale de vente aux conditions retenues :

- Non exercice du Droit de Préemption par les titulaires de ce droit ;
 - Arrêté de réalisation de la ZAC des Hauts Prés purgé de tous recours et droit de retrait tous recours et droit de retrait ;
 - Terrain libre de toute occupation ou location ;
- Sous réserve de la confirmation de l'avis de France Domaines du prix de 10,50 le m².

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer la promesse de vente au prix et conditions indiquées, l'acte de vente après levée des conditions suspensives et tout document à intervenir en relation avec cette cession.



9. SDEC – ETALEMENT DES CHARGES

a. Diagnostic Eclairage Public

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

CONFIRME

Que l'opération est conforme à l'objet de la demande.

S'ENGAGE

A voter les crédits nécessaires à l'étalement des charges.

DECIDE

Du paiement de sa participation par recours à l'étalement de charges mis en place par le SDEC ENERGIE sur une durée de six ans, soit par an : **6 854,92 Euros.**

ECHEANCIER

1 ^{er} /10/2015	6 854.92 €
1 ^{er} /10/2016	6 854.92 €
1 ^{er} /10/2017	6 854.92 €
1 ^{er} /10/2018	6 854.92 €
1 ^{er} /10/2019	6 854.92 €
1 ^{er} /10/2020	6 854.92 €



9. SDEC – ETALEMENT DES CHARGES

b. Eclairage Avenue des Hautes Devises

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

CONFIRME

Que l'opération est conforme à l'objet de la demande.

S'ENGAGE

A voter les crédits nécessaires à l'étalement des charges.

DECIDE

Du paiement de sa participation par recours à l'étalement de charges mis en place par le SDEC ENERGIE sur une durée de douze ans, soit par an : **5 922,40 Euros.**

ECHEANCIER

15/12/2014	5 922.40 €
15/12/2015	5 922.40 €
15/12/2016	5 922.40 €

15/12/2017	5 922,40 €
15/12/2018	5 922,40 €
15/12/2019	5 922,40 €
15/12/2020	5 922,40 €
15/12/2021	5 922,40 €
15/12/2022	5 922,40 €
15/12/2023	5 922,40 €
15/12/2024	5 922,40 €
15/12/2025	5 922,40 €



10. TABLEAU DES EFFECTIFS 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

ADOPTE

Le tableau des effectifs du Personnel Communal pour l'année 2017.